

Une convention tripartite pour l'aide aux financements des PME



Une convention tripartite pour l'aide aux financements des PME

Photo Les signataires de la convention : Christian Jelonch, directeur de la Banque Populaire, Guy Sorbadère, président de la Chambre de métiers, Daniel Pugès, président de la SOCAMA.

A l'issue de son conseil d'administration qui s'est déroulé le lundi matin 18 décembre à la Chambre des métiers à Pavie, la SOCAMA Pyrénées-Garonne (Société de caution mutuelle artisanale) a renouvelé sa convention qui la lie avec la Banque Populaire et la Chambre des métiers. Cette convention a été signée par Christian Jelonch, directeur du Groupe Gers et Tarn-et-Garonne de la Banque Populaire Occitane, Guy Sorbadère, président de la Chambre des métiers et Daniel Pugès, président de la SOCAMA.

Par le biais de prêts bancaires de la Banque Populaire assortis d'un accord de garantie entre la SOCAMA et le FEI (Fonds Européen d'Investissement), au titre du Programme européen COSME, il s'agit de soutenir les créations, la reprise et le développement d'entreprises. Le montant de ces prêts pouvant aller jusqu'à 30 000 euros.